

Au Griff<sup>s</sup> M  
Saurez Monsieur;

N. 404  
A Paris le 28<sup>e</sup> Oct. 1664.

Le <sup>vieux</sup> ~~ancien~~ Vérité par cette liste que vous  
me spécifiez dans votre Lettre du 8<sup>e</sup> Septembre des dates  
que vous m'avez écrittes depuis vostre d<sup>e</sup> de la 21<sup>e</sup> non  
pas du 21<sup>e</sup> Juin (comme vous dites) mais le 21<sup>e</sup> A<sup>r</sup> au commencement  
du 4. 11. 15. 22. et 29<sup>e</sup> Juin, du 23<sup>e</sup> Mars<sup>parce</sup> (non pas  
du 16<sup>e</sup> comme vous dites) le d<sup>e</sup> de Juillet, et d<sup>e</sup> le  
6. Aug<sup>e</sup>. Ainsi, qui finallement me est venu de la d<sup>e</sup> de  
du 8<sup>e</sup> Septemb. et aujourd<sup>h</sup> au commencement de la d<sup>e</sup> de  
le matin du 18<sup>e</sup> du courant.

Si je me suis contenté de vous écrire depuis que  
~~j'ai eu~~ <sup>jeudi passé</sup> la vñe, c'est <sup>principalement</sup> que j'ay  
le Roi de la Gr<sup>e</sup> Bretagne des choses concernantes  
non pas la Princip<sup>e</sup>, mais le Prince d'Orange -  
et désigné par la grappe de pie, je suis assuré de ce que vous  
nos<sup>e</sup> Maistre il m'a suffi de se auoir par  
moien de vos informations, de celle de M<sup>r</sup>. de  
Lubecq et ~~que~~ lequelques autres le détail de ~~ceux~~  
qui le temps de temps ~~se sont faites~~ <sup>se sont faites</sup> d'e<sup>t</sup> -  
qui se succoient sans chose si fauise, si sorte et  
si imprudente que ce seroit fort abuse de sens  
soi<sup>r</sup> <sup>que</sup> de s'amuser à glader sur <sup>les</sup> <sup>particularités</sup> de celles  
Pour ma<sup>j</sup>, quand vous aurez à demander les  
ordres spécifiques de S. A. M<sup>r</sup>. dans la poursuite  
desquels vous trouvez nécessaire que je m'entrempasse  
ne craindre pas que je me nglige de m'y emploier  
avec tout le soin que je doibi; et de telle cas, si vous  
velez que je demande ou proportionne par Articles  
pour être fixez à l'aut. Avez<sup>t</sup> avec ce peu de mes  
aduis que j'y pourrois ajouter de mon d<sup>e</sup> ref, tant  
que je serai absent de la Haag, la Consulade en

reueus

bonne, et sur ~~ce~~ <sup>ce</sup> ~~mois~~ <sup>mois</sup> par  
M. le Marquis et Messieurs des Finances, pour une  
meilleur et bref, avec les solutions et resolutions  
qui auront été trouvées raisonnables. cela  
n'aura pas moins mieux que beaucoup de  
discours par lettres dont nous pourrions nous  
entretenir si importantes les unes les autres.

D'autres fois aussi, quand il se rencontrera  
de bonnes negociations des deuxes dont il importe  
que vous soyez informez, assurerez vous que j'auray  
soin de vous les communiquer; et ~~ce~~ <sup>ce</sup> ~~mois~~ <sup>mois</sup> que  
de cela je vous prouverai de ~~ce~~ <sup>ce</sup> ~~mois~~ <sup>mois</sup> n'avoir  
aucun regard à tout le contraire. Mais ce  
friable dont on prend plaisir à vous imposer.

Il y a peu de jours que je revins dans la  
ville de ce d'au<sup>s</sup>. Voyage d'Ang<sup>o</sup> que les  
moyens ordinaires de l'Administration ont mal  
assez jucunnes fait faire par moi que par force.  
Mais la force d'autrui n'a pas suffit, et voilà  
ma santé en ays été altérée de aucune sorte.

A mon arrivée j'ay trouvé ici l'Amiral  
du Ruytendael en monys et la saison d'  
av. V. pour déprendre sous le grand s. au-  
gne racheté par M. le Roi. C'eust été trop  
rapide. Je vous en diray si j'avois une copie  
<sup>apostillede</sup> ~~autre~~ ce que j'ay trouvé à m'dire. Il eust  
été bon de prendre des instructions  
judiciaires, et il ayé travaillé à temps de  
partie la la mort; mais le malheur a voulu  
que le s<sup>e</sup> Gouverneur qui venoit aux Beaufort  
tut acquitté <sup>lors</sup> que le s<sup>e</sup> Gouverneur qui venoit aux Beaufort  
pu.

j'ayé laissé cette pourrautte à main dans  
la plus importante conjoncture et il trouve

atteint d'une grise maladie, et de laquelle il me  
remontra que l'ordonne.

Je m'iray faire comme mon frere<sup>me</sup> qui depuis  
~~la~~ la maladie des 20. liens, et la plus  
liberte dont j'auray qu'il prêgoient nos messes  
se trouvent redouables. L'une somme considerable,  
sauf les paroisses qui il pourra faire paroisse  
d'avoir faites à Orange, en suite de l'ordonnance  
que vous avez faite que (vous  
continuiez toujours dans la forme de ces deux  
articles des vos occurrences, et suis aux +

